

Cadre réservé à l'administration

Numéro de dossier :

Date de réception :

Prime à l'acquisition de vélo à assistance électrique

Identification du demandeur

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Adresse e-mail.....

Questionnaire mobilité

Quel mode de déplacements utilisez-vous majoritairement ?.....

Dans quel cadre envisagez-vous d'utiliser votre vélo à assistance électrique :

Domicile-travail Loisirs Tourisme Achats Autre

Liste des pièces à fournir

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture ou avis d'imposition au nom du demandeur) ;
- Une pièce d'identité ;
- La facture d'achat du vélo à assistance électrique ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Le certificat d'homologation à la norme européenne EN 15194 du VAE.

Modalité de dépôt des dossiers

À l'adresse internet suivante : saint-lo-agglo.fr

<https://formulaire.mesdemarches.saint-lo-agglo.fr/mobilite/prime-a-l-achat-de-velo-a-assistance-electrique/>

Par courrier : Saint-Lô Agglo - Cellule mobilités

Tour Agglo

59, rue du Maréchal Leclerc

CS 43708

50008 Saint-Lô Cedex

Conditions d'obtention

La prime à l'acquisition de vélos à assistance électrique ne peut être accordée qu'une fois par personne physique résidant sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Je soussigné M./Mme atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier et m'engage à ne pas revendre le vélo ayant bénéficié de la prime pour une durée de 3 ans.

Fait à :

Le :

Signature :

Informations complémentaires

En vertu de l'article D251-2 du code de l'énergie, toute personne physique majeure dont le revenu fiscal par part est inférieur ou égal à 13 498 euros est éligible à l'obtention du « bonus vélo à assistance électrique » de la part de l'État égal au montant de la prime déjà accordée par une collectivité locale dans la limite de 200 euros. Ainsi, si vous êtes dans cette situation, vous avez la possibilité de déposer un dossier à l'agence de services et de paiement afin d'obtenir une bonification de la prime provenant de Saint-Lô Agglo. Rendez-vous sur www.asp-public.fr/bonus-velo-assistance-electrique pour en savoir plus.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande de subvention et à des fins statistiques. Les destinataires des données sont les agents de Saint-Lô Agglo en charge de l'instruction de votre demande de subvention et en charge de l'exploitation de ces données. Aucune information ne sera communiquée à des tiers ni utilisée à des fins personnelles. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Saint-Lô Agglo – Cellule mobilité - 59, rue du Maréchal Leclerc – 50008 Saint-Lô Cedex.

Tout dossier incomplet, non daté ou non signé vous sera renvoyé.

La réponse (positive ou négative) à votre demande vous sera notifiée par courrier électronique à l'adresse e-mail indiquée.

Contact : Audric JOLY, référent mobilité – 02 14 16 30 68 – cyclo@saint-lo-agglo.fr